

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

| | | | |
|--|---|--------------|--|
| Identificateur du produit | CSGX - Hardener | | |
| Autres moyens d'identification | | | |
| Numéro de la FDS | 01180 | | |
| Code du produit | 01180, 01181, 01381. | | |
| Utilisation recommandée | Revêtement à haute brillance | | |
| Restrictions conseillées | Aucuns connus. | | |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | | | |
| Nom de la société | Environmental Technology, Inc. | | |
| Adresse | 300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537 | | |
| Téléphone | Numéro de téléphone | 707-443-9323 | |
| Courriel | mail@eti-usa.com | | |
| Personne-ressource | Technical Director | | |
| Numéro de téléphone d'urgence | CHEMTREC | 800-424-9300 | |

2. Identification du/des danger(s)

| | | |
|-----------------------|---|-------------|
| Dangers physiques | Non classé. | |
| Risques pour la santé | Toxicité aiguë, cutanée | Catégorie 4 |
| | Corrosion et/ou irritation de la peau | Catégorie 1 |
| | Lésion/irritation grave des yeux | Catégorie 1 |
| | Sensibilisation, cutanée | Catégorie 1 |
| | Toxicité pour la reproduction (fertilité, le fœtus) | Catégorie 2 |

Définition des dangers selon l'OSHA Non classé.

Éléments d'étiquetage



| | |
|---------------------|--|
| Mot indicateur | Danger |
| Mention de danger | Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. |
| Intervention | En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissements. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/. Traitement particulier (consulter cette étiquette). |

| | |
|--|--|
| Entreposage | Garder sous clef. |
| Élimination | Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. |
| Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) | Aucuns connus. |

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

| Nom chimique | Nom commun et synonymes | Numéro CAS | % |
|-----------------------------------|-------------------------|------------|-----|
| Composé de nonylphénol | | Breveté | >30 |
| Composé de polyoxypropylène-amine | | Breveté | <40 |
| Composé d'aminopipérazine | | Breveté | <25 |
| Composé de butanol | | Breveté | <10 |

Remarques sur la composition L'identité des substances dans ce produit est retenue comme un secret commercial (29CFR1910.1210(i)) et est disponible pour un médecin ou le personnel paramédical dans une situation d'urgence.

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être nécessaire. Consulter immédiatement un médecin. |
| Contact cutané | Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Rincer la peau à fond avec de l'eau courante tiède pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. |
| Contact avec les yeux. | Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. |
| Ingestion | Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. |
| Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés | L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Le contact peut entraîner des brûlures érosives, des lésions cornéennes et la cécité. Démangeaisons, rougeurs, œdème, brûlures cutanées ou cloques. |
| Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis | L'exposition peut aggraver des troubles cutanés préexistants. Traiter de façon symptomatique. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement. |
| Informations générales | S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. |

5. Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Méthodes d'extinction inappropriées | Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Dangers spécifiques provenant de la substance chimique | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie. |
| Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Matériel/instructions de lutte contre les incendies | Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. |
| Risques d'incendie généraux | Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

S'assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Recueillir et éliminer le déversement conformément à la section 13 de la FDS. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Assurer une ventilation efficace. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter l'exposition prolongée. Conserver hors de la portée des enfants.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles. Consulter la section 10 de la FS.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

| Composants | Type | Valeur |
|----------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Composé de butanol (CAS Breveté) | PEL (limite d'exposition admissible) | 450 mg/m ³ |
| | | 150 ppm |

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur |
|----------------------------------|------|---------|
| Composé de butanol (CAS Breveté) | TWA | 100 ppm |

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

| Composants | Type | Valeur |
|----------------------------------|------|-----------------------|
| Composé de butanol (CAS Breveté) | STEL | 455 mg/m ³ |
| | | 150 ppm |
| | | 305 mg/m ³ |
| | TWA | 100 ppm |

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Aucune norme d'exposition n'est accordée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer les vêtements de travail séparément.

Contrôles techniques appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

| | |
|--|---|
| Protection du visage/des yeux | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Gants résistants aux produits chimiques. |
| Autre | Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter une tenue de protection chimique pour prévenir tout contact avec la peau. |
| Protection respiratoire | Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible. |
| Dangers thermiques | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire. |
| Considérations d'hygiène générale | Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. |

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|--|------------------------------------|
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide visqueux. |
| Couleur | Clair. |
| Odeur | Minimal. Non distinct. |
| Seuil de perception de l'odeur | Non disponible. |
| pH | Non disponible. |
| Point de fusion/point de congélation | Non disponible. |
| Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition | 204.44 °C (400 °F) |
| Point d'éclair | 93.3 °C (200.0 °F) Coupelle fermée |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Sans objet. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosivité – inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosivité – supérieure (%) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | Non disponible. |
| Densité de la vapeur | > 1 (air= 1) |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité (eau) | Slightly Soluble (0.1-1%) |
| Coefficient de répartition (n-octanol/eau) | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres informations | |
| COV (% en poids) | 0 % |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Lire et suivre les recommandations du fabricant. |
| Stabilité chimique | Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Réagit violemment avec les acides forts. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Contact avec des matériaux incompatibles. Éviter les matières incompatibles et la chaleur intense. |
| Matériaux incompatibles | Acides. Les agents oxydants forts. Agents oxydants. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation. |

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|---|--|
| Ingestion | Entraîne des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion. |
| Inhalation | Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. |
| Contact cutané | Entraîne des brûlures sévères à la peau. Peut être nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Contact avec les yeux. | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption. |

Renseignements sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------|--|
| Toxicité aiguë | Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. |
|-----------------------|--|

| Composants | Espèces | Résultats D'essais |
|--|---|---------------------------|
| Composé d'aminopipérazine (CAS Breveté) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> | | |
| DL50 | Lapin | 880 mg/kg |
| Composé de butanol (CAS Breveté) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> | | |
| DL50 | Rat | > 2000 mg/kg |
| <i>Orale</i> | | |
| DL50 | Rat | 2193 mg/kg |
| Corrosion et/ou irritation de la peau | Entraîne des brûlures sévères à la peau. | |
| Lésion/irritation grave des yeux | Provoque des lésions oculaires graves. | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | | |
| Sensibilisation des voies respiratoires | La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. | |
| Sensibilisation de la peau | Peut provoquer une allergie cutanée. | |
| Mutagénéicité de la cellule germinale | Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique. | |
| Cancérogénicité | Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA. | |
| Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050) | | |
| Non inscrit. | | |
| Toxicité pour la reproduction | Présente un risque pour l'appareil reproducteur Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. | |

| | |
|--|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Non classé. |
| Risque d'aspiration | Non disponible. |
| Effets chroniques | Toute inhalation prolongée peut être nocive. |

12. Informations écologiques

Écotoxicité Présumé être très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

| Composants | Espèces | | Résultats D'essais |
|---|--|---|-----------------------------|
| Composé d'aminopipérazine (CAS Breveté) | | | |
| Aquatique | | | |
| Poisson | CL50 | Tête-de-Boule | 1950 - 2460 mg/l, 96 heures |
| Composé de nonylphénol (CAS Breveté) | | | |
| Aquatique | | | |
| Crustacés | CE50 | Palourde (<i>mulinia lateralis</i>) | 0.0379 mg/l, 48 heures |
| Poisson | CL50 | Plie rouge (<i>pleuronectes americanus</i>) | 0.017 mg/l, 96 heures |
| Composé de polyoxypropylène-amine (CAS Breveté) | | | |
| Aquatique | | | |
| <i>Chronique</i> | | | |
| Algues | NOEC (concentration sans effet observé) | Algues | 0.32 mg/l, 72 heures |

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bio-accumulation Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Potentiel de bio-accumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Composé de butanol (CAS Breveté) 0.61

Mobilité dans le sol Données non disponibles.

Autres effets nocifs Aucuns connus.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.

14. Informations relatives au transport

DOT

Numéro ONU UN1760
Nom officiel d'expédition UN Liquide corrosif, n.s.a

Classe(s) de danger relatives au transport

Classe 8
Danger subsidiaire -
Label(s) 8

| | |
|---|--|
| Groupe d'emballage | III |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |
| Dispositions particulières | IB3, T7, TP1, TP28 |
| Exceptions liées au conditionnement | 154 |
| Conditionnement autrement qu'en vrac | 203 |
| Conditionnement en vrac | 241 |

IATA

| | |
|--------------------------------------|---|
| UN number | UN1760 |
| UN proper shipping name | Corrosive liquids, n.o.s. |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 8 |
| Subsidiary risk | - |
| Label(s) | 8 |
| Packing group | III |
| Packaging exceptions: 2.7.2.1 | |
| Environmental hazards | |
| Marine pollutant | Yes |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

IMDG

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN1760 |
| UN proper shipping name | Corrosive liquids, n.o.s. |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 8 |
| Subsidiary risk | - |
| Label(s) | 8 |
| Packing group | III |
| Special provisions: 223, 274 | |
| Packaging exceptions: 3.4.1 | |
| Environmental hazards | |
| Marine pollutant | Yes |
| EmS | F-A, S-B |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.

le recueil IBC

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Composé de butanol (CAS Breveté) Inscrit

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
 Risque immédiat - Oui
 Risque différé - Oui
 Danger d'incendie - Non
 Danger lié à la Pression - Non
 Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

| Nom chimique | Numéro CAS | % en poids. |
|--------------------|------------|-------------|
| Composé de butanol | Breveté | <10 |

Autres règlements fédéraux**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.**États-Unis - Réglementation des états****États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Composé d'aminopipérazine (CAS Breveté)

Composé de butanol (CAS Breveté)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Composé d'aminopipérazine (CAS Breveté)

Composé de butanol (CAS Breveté)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Composé d'aminopipérazine (CAS Breveté)

Composé de butanol (CAS Breveté)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Composé de butanol (CAS Breveté)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie**États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite**

Non inscrit.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | Sur inventaire (oui/non)* |
|--------------------------|---|---------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |
| Europe | EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés) | Non |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Oui |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Nouvelle-Zélande - Inventaire | Oui |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 21-juillet-2014

Date de la révision -

Version n° 01

Classification HMIS®

Santé: 3*
Inflammabilité: 0
Danger physique: 0

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.